



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin,	Express.
9 — 02 — —	Omnibus-Mixte.
1 — 52 — —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — —	Express.
7 — 18 — —	Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin,	Mixte.
8 — 25 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
11 — 54 — —	Omnibus-Mixte.
5 — 57 — —	soir, Omnibus.
10 — 34 — —	Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Une dépêche de Berlin donne le résumé d'un article de la *Gazette de la Croix* consacré à la question italienne dans ses rapports avec la politique prussienne. Le journal de Berlin conclut, d'après certaines avances qu'aurait faites récemment à la France le général La Marmora, qu'une alliance serait sur le point de se former entre l'Autriche, la France et l'Italie, contre la Prusse.

On ne voit pas quelle liaison il peut y avoir entre ces prétendues avances et l'alliance dont parle la *Gazette*. Cette feuille aurait pu tout aussi bien y voir le germe d'une alliance entre la France, l'Italie et la Prusse.

Fort heureusement la *Gazette de la Croix* n'exprime pas toujours les opinions du cabinet de Berlin et, dans cette circonstance, on ne doit attribuer à l'article dont nous ne connaissons d'ailleurs qu'un extrait détaché de l'ensemble, d'autre portée que celle d'une opinion purement individuelle.

Un de nos correspondants de Berlin nous transmet sur l'état des esprits dans cette capitale des renseignements qu'il a puisés aux meilleures sources. Dans les cercles politiques, on considère que la Prusse a le plus grand intérêt à la consolidation de la paix. En général, l'opinion publique est contraire à tout ce qui serait de nature à altérer les bons rapports de la Prusse avec les autres grandes puissances de l'Europe.

On ne se dissimule pas, il est vrai, qu'il y a certaines questions susceptibles d'amener

des complications internationales. Mais on est convaincu que toutes les puissances sont décidées à faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour écarter tous les dissentiments.

Quelques organes de la publicité en Prusse ont mis en avant l'idée d'un désarmement prochain; mais cette idée n'a pas trouvé d'écho, et on ne croit pas, généralement, qu'une résolution de cette nature puisse être prise en ce moment.

Le comte de Bismark se consacre depuis quelques jours exclusivement aux affaires du Parlement du Nord. Il en est tellement absorbé, nous écrit notre correspondant, qu'il a ordonné à ses chefs de légation de ne s'adresser, en tout ce qui n'est pas d'une importance capitale, qu'au sous-secrétaire d'Etat, M. de Tichle.

On lit dans la *Correspondance provinciale de Berlin* :

« Il n'existe en ce moment au ciel politique aucun nuage sombre. Bien plus, les nouvelles préoccupations au sujet de l'Orient, qui auraient pu acquiescer certaine gravité, si quelque grande puissance avait été tentée de provoquer de sérieuses complications, ont été écartées par les dispositions pacifiques qui dominent généralement en Europe. »

On a remarqué à Berlin que, dans son discours d'ouverture du Reichstag, le roi de Prusse n'a parlé ni du déficit, ni de l'administration militaire, ni de la proposition des Etats du Sud relative à l'extension de l'indigénat. Son silence sur ce dernier point a paru assez significatif.

On assure, dit un télégramme de Berlin, que le comte de Bismark a adressé une dépêche aux agents diplomatiques de la Prusse au sujet du voyage du prince Napoléon à Berlin.

Cette dépêche constaterait que le Prince n'était chargé d'aucune mission politique.

Les journaux anglais se préoccupent beaucoup des résultats possibles de la motion de M. Gladstone sur l'Eglise d'Irlande.

Le *Morning-Post*, par exemple, s'exprime ainsi :

« La bataille qui se prépare sera livrée, en général, sur un terrain très-large. L'Eglise établie d'Irlande est-elle essentielle à la prospérité du royaume? Telle est en somme la question à laquelle la Chambre des communes devra répondre. Si cette question est résolue dans un sens négatif, il ne faudra pas alors mettre d'obstacles devant les réformes qui deviendraient l'essence d'une politique sage et prudente. »

Le *Globe*, de son côté, publie les observations suivantes :

« Si les résolutions que M. Gladstone a formulées hier soir ont toute la signification indiquée par les termes dont il s'est servi, il n'est point douteux qu'elles ne sapent dans leur racine toutes les Eglises établies du pays. Rien ne peut sauver l'Eglise d'Ecosse, et celle d'Angleterre sera en butte à des attaques violentes et périodiques jusqu'à ce qu'elle tombe aussi. Le gouvernement ne peut pas accepter une motion d'un caractère aussi révolutionnaire, et, s'il a le dessous, il sera forcé d'en appeler au pays, quelque déplorable qu'il

doive être d'arrêter le progrès des nombreuses mesures importantes qu'il a introduites pour le bien-être de la patrie commune. »

On écrit de Londres, à l'Agence *Havas*, qu'on croit que les débats, sur les résolutions de M. Disraeli, dureront quatre séances. Il est possible que quelques-uns des membres qui siègent sur les bancs de l'opposition votent cette fois avec le ministère, mais d'autre part, tous les membres irlandais appuieront M. Gladstone. L'opinion générale est, qu'en cas de vote, M. Gladstone aura une petite majorité. M. Disraeli ne se proposerait pas de discuter la question ni son mérite intrinsèque. Son opinion serait que le Parlement actuel n'est pas compétent pour se prononcer sur cette question.

En attendant, une grande émotion va agiter l'Irlande. Il faudra toute l'énergie et la fermeté des autorités locales pour maintenir l'ordre compromis.

Les désordres qui ont troublé depuis quelque temps certains points du territoire portugais, pouvaient faire craindre que les élections, faites en ce moment dans ce pays, n'amenassent des résultats contraires à la politique du gouvernement. Une dépêche que nous recevons de Lisbonne donne heureusement un démenti à ces appréhensions.

Les élections faites dans les collèges du continent donnent, à cette heure, pour résultat, 152 députés ministériels, 12 de l'opposition et deux ballottages. Il n'y a que six collèges dont on n'ait pas encore de nouvelles. Total, 152.

FEUILLETON.

2

L'AIGLE NOIR DES DACOTAHS,

PAR JULES B. D'AUBRIAC.

(Suite.)

Le nuage s'approchait; la petite troupe attendait, le cœur palpitant, le fusil ou le couteau à la main.

En quelques secondes il fut à portée de la vue; deux cavaliers se montrèrent, dévorant l'espace sur des chevaux couverts d'écume.

Le premier montait un superbe animal, tout noir comme de l'ébène, à l'exception d'une étoile blanche sur le front. Jamais plus noble coureur ne fendit l'air avec plus de vitesse, les yeux ardents, les oreilles pointées en avant, la crinière flottante.

Son cavalier, inébranlable sur sa selle, insouciant de ce galop furieux, le menait d'une seule main, et, penché sur son cou, semblait le devancer.

Arrivé près du camp, le cavalier arrêta son cheval aussi court que s'il l'eût cloué au sol. La noble bête resta immobile sans qu'un tressaillement ou le battement de ses flancs trahît la moindre apparence de fatigue.

— Qui êtes-vous? que voulez-vous? demanda Miles Morse.

Le nouveau venu jeta, sans répondre, un rapide regard sur tous ceux qui l'entouraient; puis, souple comme une panthère, il sauta à terre et s'avança dans l'enceinte.

C'était le plus magnifique spécimen du trappeur des frontières: grand, droit comme un pin, nerveux comme un ressort d'acier, il portait haute et fière une belle tête aux longs cheveux noirs, à la barbe épaisse et grisonnante, aux yeux perçants et hardis comme ceux d'un faucon.

Son pittoresque costume en peau de daim était curieusement orné de franges et de broderies: un galon d'or entourait son large *sombrero*. Une longue carabine, des pistolets et un large couteau de chasse complétaient son équipement.

C'est bien le digne fils de cette audacieuse race de pionniers qui ont conquis, pas à pas, les régions inexplorées de l'Occident américain; franchissant les fleuves géants, les montagnes inaccessibles, les prairies sans limites; chassant tour-à-tour l'ours gris, l'Indien, le buffle, la panthère; dormant sur les arbres, dans les marais, aux cimes des rochers, dans la neige ou à côté des volcans; mais ne dormant que d'un œil, toujours le rifle au poing, le couteau à la ceinture,

les nerfs tendus, l'oreille au guet.

— Qui je suis? étranger! répliqua le nouveau venu d'un ton tranquille, comme un homme qui fait les honneurs de chez lui; vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de Kirk Waltermyer.

— Waltermyer? je crois bien que ce nom a déjà frappé mes oreilles.

— Je le pense aussi, étranger: oui, je suis parfaitement connu, des sapins de l'Orégon aux dernières frontières du Texas. Demandez à Lemoine, mon camarade, si nous n'avons pas dansé le fandango dans chaque hacienda, chassé dans chaque forêt, et frappé sur toutes les rivières de ces régions.

Son compagnon (le second cavalier) hochait sentencieusement la tête. C'était un *sang mêlé* de race française, comme il s'en trouve beaucoup parmi les chasseurs et trappeurs des frontières. Taillé en hercule, sévère et rude du visage, parlant peu, prompt à agir, Lemoine était un ami à rechercher, un ennemi fort à craindre.

Son équipement ressemblait à celui de Waltermyer: seulement il était moins coquet.

— Oui, reprit Morse, j'ai entendu parler de vous, je m'en souviens maintenant: je m'attendais à vous trouver aux environs du lac Salé; mon intention était de vous demander si vous pourriez me servir de guide jusqu'à la vallée Walla-Walla.

— Ce n'est pas difficile, étranger; répondit le trappeur avec un gros rire; je vous conduirais partout par là, les yeux fermés.

— Très-bien! je vous crois, et nous reparlerons de cela plus tard. D'abord permettez que je vous demande ce que vous venez faire ici.

— Je promène mon cheval! mon bon, robuste et léger cheval aux jambes d'acier. Ah! étranger, ce n'est point un de vos mustangs (petits chevaux sauvages); c'est une bête de pur sang, qui vaut son poids de diamant.

— Je le sais, mais parlons de vos affaires: d'après ce que je sais, cette route ne vous est pas habituelle.

— Je ne dis pas non: quelques camarades de cet enfant du diable, Brigham Young, m'ont émuouillé au sujet d'une centaine de têtes... Je ne suis pas homme à jouer ce jeu-là; je vous le dis.

— Cent têtes! qu'est-ce que cela signifie?

— Ha! ha! on voit que vous venez de l'Est. Des têtes... de bétail: entendons-nous. Mais ils n'ont pu réussir à me les voler, car ils savent que ma carabine a une façon toute particulière de dire son mot, quand on oublie de payer ce qu'on achète.

— Je comprends. Et maintenant écoutez-moi: ma fille est allée, ce matin, de bonne heure, se promener dans les environs du camp; j'ai des craintes...

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Le Sénat, dans sa séance du 20 de ce mois, a donné, par un vote unanime, sa sanction au projet de loi pour l'appel de 100,000 hommes sur la classe de 1867.

Le contingent de la classe de 1867 est le premier qui arrivera sous les drapeaux par application de la loi du 1^{er} février 1868; c'est donc une ère nouvelle qui commence, et il n'est pas sans intérêt d'insister sur la part effective de service militaire qui sera imposée aux jeunes soldats de la classe de 1867, en admettant, bien entendu, que, comme tout le fait espérer, l'état de paix soit maintenu.

Le contingent de la classe 1867 sera partagé, comme par le passé, en deux portions; la première sera appelée sous les drapeaux; elle est évaluée approximativement à 40,000 hommes; la seconde restera dans ses foyers, sauf les cinq mois à passer dans les dépôts d'instruction.

Dans les prévisions de S. Exc. le maréchal ministre de la guerre, l'augmentation numérique du contingent annuel permettra d'augmenter proportionnellement le nombre des semestres; ces congés seraient ainsi répartis :

Dans la deuxième année de service, un quart du contingent;

Dans la troisième année de service, un tiers;

Dans la quatrième année de service, deux cinquièmes;

Dans la cinquième et dernière année de service, la moitié en attendant le renvoi de la totalité de la classe.

Si nous prenons pour base de nos calculs la classe de 1867, nous reconnaissons d'abord que son temps légal de service, qui comptera du 1^{er} juillet, ne courra effectivement que du 1^{er} septembre, à cause du détail nécessaire pour les opérations de l'appel.

En second lieu, il est de pratique constante que le contingent libérable à la fin de chaque année est renvoyé plusieurs mois d'avance dans ses foyers; déduisant, en outre, les semestres, ou, pour parler plus exactement, les congés de sept mois accordés, du 1^{er} septembre au 1^{er} avril, dans la proportion indiquée plus haut, on est amené à reconnaître qu'en réalité les cinq ans de service à passer dans l'armée active, se trouveront réduits effectivement, pour la classe de 1867, à trois ans et quelques mois.

Voilà, dans sa vérité pratique, le régime substitué à celui de la loi de 1852, qui imposait un service de sept années; nous reconnaissons que ces sept années se trouvaient diminuées de six mois par la durée des opérations du tirage et de la révision; mais, entre six ans et six mois et trois ans et quelques mois, qui formeront, sous l'empire de la loi nouvelle, la dette réelle acquittée envers le drapeau, par la première portion de la classe,

la différence est trop considérable pour qu'on puisse la contester de bonne foi.

Les classes appelées à l'avenir, en exécution de la loi du 1^{er} février 1868, ne jouiront pas seules de l'allègement de service, qui est un des principaux caractères de la nouvelle organisation du recrutement de l'armée; déjà les classes de 1861 et 1862 ont été libérées en 1867, par anticipation, et la classe de 1865, qui est dans sa quatrième année de service, compte près de mille hommes en congé de semestre, qui seront maintenus dans leurs foyers.

Cette situation, qui se caractérise non pas par des présomptions, mais par des faits, nous paraît répondre à tout ce que les adversaires de la loi du 1^{er} février 1868 ont mis en œuvre pour la discréditer dans l'esprit des populations.

INCENDIE DANS LE PORT DU HAVRE.

Le *Journal du Havre* nous donne les détails qui suivent sur un incendie, l'un des plus effrayants qui aient éclaté dans cette ville :

Notre numéro d'hier matin était déjà sous presse, lorsque vers onze heures une détonation épouvantable est venue jeter l'émoi dans notre ville. Presque aussitôt, d'épais tourbillons de fumée, s'élevant au-dessus de Saint-François, annonçaient qu'un sinistre venait d'éclater dans le quartier. En effet, une explosion avait eu lieu dans le bassin de la Barre, à bord du chaland *Fanchette*, capitaine Coquin, chargé de pétrole, et cette explosion avait été immédiatement suivie de l'incendie du bateau et de sa cargaison.

Au moment de l'explosion, le capitaine était parti depuis une demi-heure et il n'y avait à bord que le matelot Bescond, lequel était entré dans la cabine à l'avant, pour se changer. Il fut un instant enseveli sous les débris causés par l'explosion, qui s'était pourtant produite à l'arrière. Cet homme, tout étourdi et effrayé, n'eut que le temps de sauter à terre, heureux d'en être quitte pour quelques brûlures à la tête.

Cependant, comme les quais étaient déserts à cause du chômage du dimanche, cet incendie, dès son début, menaçait de se propager et de gagner les navires environnants. La *Fanchette* était, en effet, amarrée à quai; en second rang était placé le chaland *Maréchal-Bosquet*; à l'avant et à l'arrière étaient d'autres navires.

Fort heureusement le bruit de l'explosion avait été entendu de la tente des transatlantiques français, où se trouvaient alors les agents de la compagnie, le capitaine Bocandé et M. Frédéric Hagenow. Monter dans une voiture et arriver au galop fut pour ces hommes dévoués l'affaire d'un moment. Après s'être rapidement rendu compte de la situation, ils se mirent en devoir, les uns de déhaler les na-

vires voisins, les autres de courir à bord des steamers chercher du secours.

Ce n'était point chose aisée que de déhaler les navires: déjà le pont de la *Fanchette* était tout en flammes et menaçait de s'effondrer. Cependant M. Hagenow, qui dans cette circonstance devait montrer un courage et un dévouement au-dessus de tout éloge, n'hésita point à traverser le brasier et à aller couper les amarres du *Maréchal-Bosquet* et des autres bateaux, qui gagnèrent aussitôt le large.

Cette opération était à peine achevée que le capitaine Bocandé revenait le long du bord, amenant deux pompes de la Compagnie et deux bordées d'hommes, sous le commandement du capitaine Coup et du premier maître d'équipage Chanut, le même qui vient d'être médaillé pour sa belle conduite dans le sauvetage opéré par la *Ville-de-Paris*.

Quant à chercher à éteindre le feu, il n'y fallait pas songer, car on sait que de l'eau jetée sur de l'huile enflammée ne fait qu'activer la combustion. On dut donc se borner à éteindre les incendies partiels que l'intolérable chaleur du pétrole avait déjà allumés. La tente de la Compagnie des porteurs, le bureau d'octroi, les grues et divers lots de campêche placés sur le quai s'étaient ainsi enflammés. On s'est empressé d'arrêter les progrès du feu et d'éloigner les marchandises menacées.

Comme on le pense bien, pendant ce temps l'incendie faisait à bord de la *Fanchette* d'effroyables progrès. On pouvait espérer cependant que le mal se bornait à la destruction du navire et de son contenu, ainsi qu'à la détérioration profonde du mur de quai, dont les pieux de soutènement flambaient comme des allumettes. D'ailleurs, les secours arrivaient de toutes parts, les pompiers débouchaient de minute en minute amenant leurs engins de sauvetage, les principales autorités civiles, maritimes et militaires accouraient en hâte. Des milliers de curieux commençaient à couvrir les quais, lorsque tout-à-coup un cri se fit entendre dans la foule: les assises qui retenaient la *Fanchette* amarrée au quai Lamandé s'étaient rompues, et le navire, gigantesque brûlot, poussait au large, menaçant de communiquer l'incendie au dock flottant et aux nombreux navires placés dans le bassin.

A ce moment, le spectacle offrait une magnifique horreur. Du navire déjà à moitié coulé s'échappaient de gigantesques tourbillons de fumée noire incessamment traversés d'immenses langues de feu. L'huile, répandue à la surface de l'eau, brûlait en crépitant. Rien ne saurait rendre l'émotion dont tous les spectateurs avaient la gorge serrée à la vue de cette ardente fournaise qui émergeait des eaux du bassin comme du cratère d'un volcan.

On peut dire qu'alors, pendant quelques instants, le Havre a été menacé, sinon d'une destruction complète, au moins d'un effroyable sinistre. Fort heureusement, il faisait

calme plat et la flamme montait à pic. C'est à cette circonstance que nous avons dû d'échapper à un grand danger.

Les ponts d'Angoulême et Vauban avaient été ouverts et livraient incessamment le passage à des navires halés par des milliers de travailleurs. Bientôt il ne resta plus un seul bâtiment dans le fond du bassin: les uns avaient passé dans les bassins voisins, les autres s'étaient réfugiés près de l'écluse de la barre, où ils étaient en sûreté. Mais le dock-flottant, lui, n'avait pas pu être déhalé, et la *Fanchette* dérivait rapidement vers lui et paraissait même un instant l'envelopper de ses tourbillons de flammes et de fumée. Tous les efforts des pompes furent dirigés de ce côté, mais ces efforts eussent été vains sans le dévouement de deux courageux citoyens, MM. F. Hagenow et Giot, capitaine du *Chevreuil*, de notre port.

Le premier, monté dans un petit canot que dirigeait le premier maître Chanut, réussit, malgré une infernale chaleur qui mit le feu à l'arrière de son embarcation, à jeter à bord de l'épave un grappin en fer attaché à une chaîne. Presque au même moment, M. Giot réussit, après une première tentative infructueuse, à accomplir une opération semblable à l'extrémité opposée du bateau. Grâce à ces grappins, on put ramener l'épave au milieu du bassin; on l'entoura, par surcroît de précaution, d'un chapelet de chaînes supportées de distance en distance par des madriers. Là, elle acheva de se consumer, sans danger pour personne, et fournissant seulement à vingt ou trente mille curieux un spectacle unique dans sa grandiose et sauvage beauté. Le feu était littéralement dans l'eau, qui rejailissait en gerbes écumeuses, entraînées en l'air, sous forme de trombes, par l'énorme tirage que produisait, jusqu'à des hauteurs immenses, la plus colossale des fumées qu'il soit possible de voir. Au reste, l'eau du bassin tout entier était brûlante, à ce point qu'on n'y pouvait tenir la main, et l'on a vu flotter à la surface des poissons tués par cette température inaccoutumée. C'était le vaudeville après le drame.

Peu à peu, les matières combustibles venant à faire défaut, le feu a perdu de son intensité, et enfin il s'est éteint entièrement vers quatre heures. Mais toute la soirée le quartier Saint-François a été empesté par une insupportable odeur de pétrole brûlé.

Il est superflu de dire que chacun a fait son devoir dans cette grave circonstance et que bien d'autres actes de dévouement seraient encore à signaler. Ainsi que nous l'avons déjà constaté, toutes les autorités de la ville étaient présentes, dirigeant le sauvetage et ordonnant les mesures de précaution.

De cet incendie, qui pouvait causer tant de désastres, il n'est résulté que quelques accidents personnels sans gravité.

— Lemoine, interrompit rudement Waltermeyer en fronçant le sourcil, vous souvenez-vous de ces coquins rouges que nous avons vus sur la prairie, où ils faisaient semblant de poursuivre des chevaux sauvages? Je vous le dis, c'étaient des gredins occupés à faire le guet autour des voyageurs; ils ont enlevé la jeune fille. Quelle direction avait-elle prise, étranger?

— Par là: derrière ce bosquet.

— Les chenapans étaient embusqués là pour faire un mauvais coup! ils l'ont enlevée, je parierais douze belles peaux de biches. Lemoine! partez avec celui qui l'a aperçue en dernier lieu; — c'est vous l'homme? — et voyez si vous pourrez trouver la piste.

Quand le Français fut parti avec Abel Cummings, il continua :

— Ce gaillard-là est un vrai limier, il a l'oreille fine comme un daim, il est plus rusé qu'un renard, fiez-vous à lui.

Tout en parlant, il débarrassait son cheval de la selle, de la bride, et le laissait libre de brouter à son aise l'herbe fine et parfumée.

Au bout d'une demi-heure que l'attente fit paraître plus longue qu'un siècle les deux chercheurs reparurent.

— Eh bien! Lemoine?

— La fille a été enlevée, c'est formel; par un Indien,

j'en suis sûr. Il y a une autre trace de mocassins, mais plus petite, il y avait aussi là un *squaw* (femme indienne). J'ose dire que les deux femmes ont parlé ensemble, puis elles se sont quittées; à ce moment quelqu'un de ces fils du diable qui guettait à fond sur elle, l'a emportée jusqu'à l'embuscade où l'attendaient ses compagnons; ensuite il a jeté la jeune fille en travers sur la selle et tous se sont sauvés comme de noirs larrons.

— Si vous le dites, c'est vrai, je vous crois.

— Nous avons vu passer une bande de chevaux sauvages, dit Morles, mais ils n'avaient pas de cavaliers.

— Vous parlez comme un enfant, pauvre homme, dit Waltermeyer d'un ton de professeur, comme un nourrisson qui ne connaît pas la prairie. Il y avait un Indien sur chaque cheval; mais, caché derrière sa monture, chaque scélérat se tenait suspendu à la selle par un pied; ils ont emporté la jeune fille à deux, la tenant suspendue entre les chevaux. C'est une vieille ruse qui ne me trompe pas, moi. Mais par où ont-ils passé ces loups enlaidis avides de chair fraîche? — Ils se dirigeaient vers l'ouest? Alors ils ont traversé la passe du Sud. Je me creuse la tête pour deviner le motif qui les a poussés à enlever un aussi médiocre gibier qu'une fille.

Personne ne trouva de réponse. Après quelques secondes de réflexion, Lemoine se pencha vers son oreille et murmura ces seuls mots :

— Les Mormons.

— Tout juste! l'ami, tout juste; mille chevrolines! étranger! vous avez passé par le chemin de Laramie?

— Oui, nous y sommes restés plusieurs jours.

— Il y avait là des sectateurs du saint prophète, comme ils appellent leur infernal coquin de chef?

— Oui, un grand nombre. Nous les y avons laissés.

— Et ils ont vu votre fille?

— Tous les jours. Plusieurs d'entre eux nous ont rendu visite: il y en avait un, surtout, qui paraissait fort empressé de causer avec nous.

— Quelle espèce d'homme était-ce?

— Gros et grand, ayant une bonne figure et un certain air gentleman.

— Cheveux noirs et luisants, doux comme la soie; une cicatrice à la joue?

— Précisément; je m'en souviens très-bien.

— Je le connais, étranger.

— Vous?... cela n'est pas impossible.

— Je veux que ma carabine se change en quenouille si jamais un plus satané gredin a déshonoré le nom d'homme. C'est le vice incarné; c'est le plus vil et audacieux coquin qui existe... Si vous voulez retrouver

votre fille, allez la chercher dans le nid de ce serpent; à la cité du lac Salé.

— Dieu l'en préserve! la mort serait un bonheur...

— Je dis comme vous, étranger. Et si vous saviez tout ce que je sais..., le sang jaillirait de votre cœur.

— Oh! Waltermeyer! que faire pour la sauver? Elle est mon seul enfant, mon unique bien... Venez en aide à un pauvre père. Aidez-moi, Waltermeyer! sauvons-la! et tout ce que je possède est à vous.

L'honnête trappeur étendit sa large main bronzée.

— J'irai avec vous, étranger. Voilà ma main, la main d'un homme loyal et qui n'a pas peur: quant à l'argent ce n'est pas la peine d'en parler; je n'ai jamais fait payer une bonne action. Kirk Waltermeyer n'est pas indien mendiant ou un marchand de chair humaine. Quand le moment sera venu, je n'accepterai qu'une seule récompense, pauvre vieux père... une cordiale poignée de main.

— Que Dieu vous bénisse, brave cœur! mais hâtons-nous! cette angoisse est au-dessus de mes forces.

— Nous allons partir, à moins que vous n'ayez quelque meilleur avis. Mais non! ici disparaît l'orgueil de la civilisation; vous autres, hommes des villes, cramponnés à vos prisons de pierre, acharnés et habiles à une seule chose — vous vendre et vous acheter comme des chevaux, — vous n'entendez rien à la vie du dé-

Aujourd'hui, ce qui reste de la coque de la *Fanchette* a coulé, et c'est à peine si l'on trouve de loin en loin quelques débris de barils. Par exemple, la surface du bassin est convertie de charbon, et l'eau est toujours fortement saturée de pétrole.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La loi sur le droit de réunion est votée. Une majorité considérable a sanctionné, sur ce point encore, comme pour la loi sur la presse, l'initiative libérale de l'Empereur. Seuls, quelques membres des partis extrêmes, à la droite et à la gauche de la Chambre, se sont prononcés contre ou se sont abstenus.

— La commission du budget, dont M. Alfred Le Roux a été nommé président, MM. Fabre, Mége et Gressier, secrétaires, se réunira tous les jours.

Déjà on fait courir les bruits les plus contradictoires à l'endroit de ses résolutions. D'une part, on parlait d'une demande de supplément d'emprunt, faite sous la forme d'amendement et s'élevant à 250 millions. D'autre part, on parlait d'une proposition de M. du Miral, tendant à enlever 50 millions au budget de la guerre. Ces bruits sont inexacts. Ce qui semble vrai, c'est un désir manifesté par les bureaux de consacrer une somme de 100 millions à l'allègement de la dette flottante. Mais, même à cet endroit, rien n'est positif, la commission n'ayant encore pu examiner ni discuter aucune de ces propositions.

— Dans les observations échangées entre M. Jules Favre, le gouvernement et M. Busson-Billaud, la Chambre a appris que l'on travaille au ministère de la justice à un projet de révision générale du Code de procédure, et qu'en ce qui touche la loi relative aux frais de justice, qui est une des parties de cette révision générale, la commission paraît, dans l'intérêt du public et des officiers ministériels, s'être arrêtée au système des compensations, à savoir : diminution des frais sur certains points, augmentation sur certains autres. Ces nouvelles sont bonnes à relever.

— L'interpellation sur la crise industrielle, qui devait être présentée par M. Pouyer-Quertier, prend des proportions considérables. Tous les représentants des départements industriels adresseraient au gouvernement une interpellation collective, que chacun développerait, qui à propos de forges, qui à propos de cotons. Le dépôt de l'interpellation aurait lieu à la rentrée de la Chambre.

— Ou dit que l'Empereur a assisté samedi à de nouveaux essais de la nouvelle petite pièce de canon qu'on appelle la *mitrailleuse*. Sa portée serait de 600 mètres, mais laisserait quelque chose à désirer encore au point de vue

de la régularité du tir. On s'occupe d'en assurer la précision.

On annonce aussi la fabrication, par le ministère de la marine, de quelques brûlots de nature à s'attacher, par un mécanisme, aux vaisseaux ennemis contre lesquels on les lancerait, et dont le prix serait de 12,000 fr.

— Il résulte des jugements rendus, tant à Bordeaux qu'à Albi, à la suite des désordres dont ces deux villes ont été le théâtre lors de la révision de la garde nationale mobile, que la plupart des meneurs n'étaient que des repris de justice.

Les uns avaient été déjà condamnés pour vol et escroquerie; les autres, pour rébellion et voies de fait contre les agents de la force publique.

Les débats qui ont eu lieu ont suffisamment constaté quel était le milieu dans lequel cette agitation momentanée avait puisé ses éléments.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici les résultats donnés par les trois dernières classes de 1866, 1865 et 1864, pour la formation de la garde nationale mobile, dans l'arrondissement de Saumur.

CANTONS.	APPELÉS.	EXEMPTÉS		GARDÉS NATIONAUX		TOTAL.
		pour défaut de taille.	pour infirmités.	en activité.	dépendés.	
Saumur (nord-ouest).	111	7	4	92	2	100
— (sud)	204	7	11	168	18	186
— (nord-est)	92	10	6	76	5	76
Montreuil-Bellay.	99	3	6	85	5	90
Doné.	141	2	5	135	1	136
Vihiers.	233	12	15	201	5	206
Genes.	112	1	8	102	1	103
	992	40	55	839	58	897

Garde nationale. — Classes de 1866, 1865 et 1864. Arrondissement de Saumur.

Notre honorable député, M. Segris, a été désigné par le 9^e bureau du Corps-Législatif, ainsi que M. Desmaroux de Gaulmin, pour faire

partie de la commission chargée d'examiner les lois budgétaires.

On sait déjà que M. Louvet, député de l'arrondissement de Saumur, a été également nommé membre de cette commission par le 5^e bureau.

Hier matin, à l'église de la Visitation, pendant la messe, une femme âgée, la mère Daviau, du quartier des Ponts, est morte subitement. Les personnes qui l'entouraient et qui lui portaient secours ont cru d'abord à un évanouissement, mais elles ont vu aussitôt que la mère Daviau avait cessé de vivre. Rien n'avait pu faire pressentir une fin si prompte.

M. Duvivier, pasteur protestant à Saumur depuis plus de 25 ans, a succombé hier matin, à son domicile, rue de la Chouetterie. Au moment où nous mettons sous presse, un nombreux cortège le conduisit à sa dernière demeure.

Nous apprenons que la représentation au profit de la veuve Chevallier et de ses enfants, par MM. les Sous-Officiers titulaires et élèves de l'École de cavalerie, sera donnée le vendredi 17 avril.

La location sera ouverte chez M^{me} Thuau, à partir de dimanche prochain à 11 heures du matin.

Le prix des places est le même qu'à la première représentation donnée par MM. les Sous-Officiers.

Aussitôt que le programme sera définitivement arrêté, nous nous empresserons de le faire connaître.

Le dernier numéro du Recueil des actes administratifs du département de Maine-et-Loire contient une circulaire préfectorale relative à la publication des tableaux de recensement de la classe de 1867.

Elle est suivie d'un arrêté dont voici le texte :

Article premier. Le dimanche 29 mars courant, il sera procédé dans chaque commune du département, à la diligence du maire ou de l'officier municipal qui le remplace, à la première publication des tableaux de recensement de la classe de 1867; cette publication aura lieu à la porte de la maison commune, dans les formes prescrites par les articles 63 et 64 du Code civil.

Art. 2. Une copie manuscrite du tableau de recensement sera, immédiatement après cette publication, affichée à la porte de la mairie, et y restera jusqu'à la seconde publication.

Art. 3. La seconde publication sera faite dans la même forme que la première, le dimanche suivant, 5 avril.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Des ordres viennent d'être donnés pour le maintien en congé de tous les militaires de la

classe de 1863, et de tous les engagés ou rengagés avec prime, libérales en 1868, qui se trouvent actuellement dans leurs foyers en congé ou en permission, à quelque titre que ce soit.

Toutefois, les militaires gradés et les soldats de première classe ne seront admis à profiter de cette mesure qu'autant qu'ils feront remise de leurs galons.

La question de réduction du prix des places sur les chemins de fer français est, dit-on, à l'ordre du jour dans les conseils du gouvernement. On parle d'un travail qui aurait été soumis à l'Empereur et renvoyé au ministre compétent pour l'étudier et l'appliquer.

L'*Union Bretonne* publie ce qui suit en tête de sa chronique locale :

« Par décret impérial, en date du 21 mars, inséré au *Moniteur*, M. Ernest Merson, rédacteur en chef de l'*Union Bretonne*, est promu au grade d'officier dans la Légion d'Honneur. (Chevalier de l'ordre du 6 août 1861.) »

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements, sont priées de solder le premier terme, échu en mars.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Bruxelles, 27 mars. — Des désordres graves ont éclaté, dans le bassin de Charleroi, par suite de la grève qui règne dans les charbonnages.

L'*Etoile belge* publie la dépêche suivante, datée de Châtelineau, minuit :

« Un engagement sérieux a eu lieu entre la troupe et les émeutiers. Il y a huit morts et dix blessés.

» Deux conseils de ministres ont été tenus dans la soirée. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 31 Janvier 1868.

NAISSANCES, 20. — 11 garçons et 9 filles.

MARIAGES. — 7, Honoré Descubes, cavalier de remonte en retraite, et Catherine Girard, tisseuse, tous deux de Saumur; — 13, Maurice Bertrand, carrier, de Souzay, et Pauline Duvaux, couturière, de Saumur; — 14, Jean Marly, cavalier de manège, et Louise Lozé, jardinière, veuve René Richoux, tous deux de Saumur; — 22, Remy Pillou, employé, et Victoire Belmont, ouvrière, tous deux de Saumur; — 27, Mathurin-Jacques Daviau, chapelier, et Louise Goubard, chapelière, veuve Eugène Tourbiou, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Louis David, journalier, 64 ans, Hospice; — Jean-Alexis Delorme, peintre, 50 ans, Hospice; — 2, Louis Bergault, for-

sert, vos cœurs ne sont pas simples et droits... Mais ne perdons pas notre temps en paroles. Que six de vos meilleurs cavaliers montent vos plus rapides chevaux, et me suivent bien armés. Vous, Lemoine, restez avec le convoi et conduisez-le jusqu'au Fort Bridger; vous attendrez là de mes nouvelles, d'une heure à l'autre il pourra vous en arriver. Courage! vieux père! Waltermeyer vous fera revoir votre fille, ou bien il ne restera plus dans le lac Salé assez d'eau pour noyer Brigham Young.

Aussitôt, sans dire un mot de plus, le chasseur harnacha son cheval et se mit en selle avec toute la grâce et la légèreté d'un Arapahoe, — ces centaures du désert.

Puis on se mit en campagne, et l'on marcha longtemps en silence, chacun rêvant à cette étrange et malheureuse aventure.

III. — L'APÔTRE.

Les disciples de Joseph Smith, — qui s'intitulaient le martyr du fanatisme, — après avoir vu la ruine de leur établissement dans l'Illinois, se dirigeaient, comme jadis le peuple Israélite, à travers la solitude, vers le lac Salé.

Pendant la nuit qui a marqué le début de notre récit, ils avaient établi leurs tentes sur les rives gazon-

nées de la rivière Swec-Water (d'eau-douce).

Avant d'arriver à Indépendance-Rock, — montagne taillée à pic, carrée et crénelée comme un vieux château fort, — ils avaient à franchir la « Porte du Diable; » ce nom était singulièrement choisi, la *passé* (passage) qu'il désignait, menait à la Vallée des Saints. Celui qui avait ainsi dénommé ces lieux, avait-il été animé d'un instinct prophétique? Avait-il prévu l'arrivée des visionnaires dont nous parlons... ?

Il y avait quelque chose d'attrayant et de patrilial dans l'aspect de cette foule qui marchait au hasard, à la suite du maître, et plantait naïvement ses tentes dans le désert, sans un regret pour le passé, sans une crainte pour l'avenir. Le soleil dorait de ses derniers rayons les toits flottants des cabanes improvisées : chacun s'agitait pour terminer les préparatifs du campement nocturne; les jeunes filles chantaient en traçant les vaehes; les petits enfants babillaient; la jeunesse alerte échangeait de joyeux éclats de rire. Pendant ce temps les mères de famille préparaient les lits, les mets pour le repas du soir; les hommes allumaient de grands feux avec des broussailles butinées çà et là. D'autres rangeaient en cercle les lourds wagons destinés à servir de remparts soit contre l'assaut des malfaiteurs Indiens, soit contre l'assaut des tempêtes.

L'air était doux, les nuages gris et roses couraient

dans le ciel, se confondant, au bout de l'horizon, avec les vapeurs du soir qui s'exhalaient du sol humide et se condensaient en brume violacée.

Et au milieu de cette splendide nature qui, partout proclamant le divin créateur, faisait monter vers lui la sublime harmonie de ses voix innombrables..., au sein du désert où la main seule de Dieu soutenait tant de frères existences, il y avait un peuple qui s'épuisait à se fabriquer un veau d'or, pour n'adorer que lui!

Il faut le dire, parmi cette multitude errante il y avait plus d'aveugles que de clairvoyants, plus de sots que de méchants, plus de trompés que de trompeurs. Un seul homme avait été, pour tous ces esprits simples et crédules, le démon tentateur, le serpent fallacieux qui les avait entraînés. Il avait séduit la foule ignorante par des promesses magiques, par des tableaux séduisants; il lui avait promis un nouvel Eden. Pour toutes ses dupes il était le PROPHÈTE : quand il avait parlé tout était dit.

Au fond, ce n'était qu'un intrigant habile, un scélérat de génie, possédant à fond l'art d'exploiter les masses populaires; se servant de tout pour arriver à ses fins, et sachant parfaitement s'enrichir des dépouilles de son peuple.

Il avait, comme on dit au théâtre, le physique de son emploi; une figure régulière et expressive, des

traits fins, la parole insinuante, une éloquence superficielle mais entraînante, un orgueil et un égoïsme infinis, une persévérance et une audace infernales, adoublées d'une hypocrisie plus infernale encore.

C'était l'ange du mal avec ses beautés et ses scélératesses.

Quand les dernières lueurs des foyers devinrent chancelantes, quand l'heure du sommeil approcha, le PROPHÈTE entonna d'une voix vibrante le cantique du soir; la tribu tout entière lui répondit aussitôt, et pendant plusieurs minutes, les roches sonores du voisinage répétèrent cette grave harmonie, nouvelle sans doute pour le désert.

Puis les feux s'éteignirent, la foule s'endormit, tout devint muet et immobile dans le camp : quelques sentinelles, debout aux extrémités de l'enceinte, se détachaient en noir sur le fond gris et vague de l'horizon.

Mais Thomas Eleln — c'était le nom vulgaire du PROPHÈTE — ne se sentait aucune propension au sommeil : il avait soigneusement fait installer sa tente, à l'écart, sur le bord du camp, de façon à pouvoir sortir de l'enceinte sans être observé.

(La suite au prochain numéro.)

geron, 58 ans, Providence; — Jean-Baptiste Jamille dit Rousseau, tailleur, 65 ans, Providence; — 3, Jean-Baptiste Breton, épicière, 42 ans, rue de la Visitation; — François Boutin, ancien receveur d'octroi, 84 ans, rue des Capucins; — 4, Marie Dufour, journalière, 52 ans, épouse Thomas Janezenski, rue des Basses-Perrières; — Julia Bourdilleau, 8 jours, hameau du Petit-Puy; — Pauline Mignon, journalière, 47 ans, veuve Jean Gagneux, Hospice; — 5, Renée Baujon, journalière, 68 ans, épouse Antoine-Anselme Fautras, rue de l'Hermitage; — 7, Louise Bouvet, rentière, 87 ans, veuve Mathieu Chenuau, rue Chouetterie; — Marie Vergondy, sans profession, 80 ans, veuve Jacques Co-

cuau, place du Chardonnet; — 8, Louise Normand, aubergiste, 61 ans, épouse Pierre Blaudin, rue Royale; — Marie Paratte, propriétaire, 70 ans, veuve Léonard Goutte, rue Saint-Lazare; — Alexandre Sorin, 4 jours, rue Saint-Nicolas; — 9, Marie Legros, sans profession, 67 ans, veuve François Lamoyeau, rue du Portail-Louis; — Martial Vige, cordonnier, 66 ans, Providence; — 10, Antoine Benoit, cavalier de remonte, 46 ans, Hôpital militaire; — 11, François Berge, ancien menuisier, 77 ans, rue Saint-Nicolas; — 15, Pierre-Charles Baty, journalier, 87 ans, Providence; — 16, Joséphine Nourrit, chapelière, 30 ans, Hospice; — 18, Bathilde Chauvin, propriétaire, 58 ans, rue Petite-Douve;

— Félix Jéricho, 6 mois, Providence; — 19, Louise-Alphonsine Rambert, 1 mois, rue Petite-Bilange; — 21, Louise Sandrier, journalière, 56 ans, veuve Antoine Ruff, rue Saint-Lazare; — 22, Pierre-Vincent Guéry, chapelier, 82 ans, rue Brault; — Anne Tharode, sans profession, 60 ans, épouse Louis Assier, ancienne rue de Tours; — Marie Clémenceau, 4 mois, Providence; — 25, Pierre-Jacques Joubert, journalier, 68, rue Courcouronne; — Rose Bassereau, lingère, 40 ans, épouse Eugène-Henry Maillet, rue Petite-Douve; — 24, Marie Renard, sans profession, 83 ans, veuve Thomas-Julien Pinot, rue Notre-Dame; — Octavie-Adélaïde Venise, 4 mois, rue des Bouchers; — 25, Michel Ronsard, paveur,

43 ans, Hospice; — André-Mathurin Gaudain, 1 mois, rue du Portail-Louis; — 26, Angélique Delbumeau, sans profession, 87 ans, veuve Jacques Dupuy, rue Saint-Jean; — Clémentine Douet, 5 mois, Providence; — René Milton, cultivateur, 60 ans, Hospice; — 27, Jean Ladubay, meunier, 71 ans, montée de la Guenle-du-Loup; — 29, Julien Droual-lière, journalier, 69 ans, Providence; — Auguste Jean Delabarre, aubergiste, 57 ans, rue Royale; — 30, Pierre Biémon, sans profession, 88 ans, rue Cendrière; — Adélaïde Noury, 2 mois, Providence; — 31, Joseph Nory, 2 ans, Providence.

P. GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. BUSSON, THÉODORE, ancien greffier du tribunal de commerce, désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (126)

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Vailier, huissier à Saumur, en date du 27 mars 1868, enregistré, et à la requête de M. François Edmond De la Selle, propriétaire, demeurant au château de la Chenaie, commune de Nueil-sous-Passavant, pour lequel domicile a été élu en l'étude de M^e Labiche, avoué à Saumur;

Notification a été faite à M. le Procureur impérial près le tribunal civil de première instance de Saumur,

De l'expédition d'un acte fait au greffe dudit tribunal, le 9 mars 1867, enregistré, et constatant le dépôt fait ledit jour audit greffe, par ledit M^e Labiche, avoué, de l'expédition d'un contrat reçu par M^e Besnard, notaire au Puy-Notre-Dame, le 28 octobre 1865 enregistré, et contenant vente au profit de M. De la Selle, sus-nommé, par M. Jean Piau, propriétaire, et M^{me} Eugénie-Onézime Renard, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble au Bois Sirard, commune du Vaudelnay-Rillé, de la propriété de Gibron, située commune de Nueil, comprenant :

1^o A Gibron, une maison, composée d'une chambre basse à feu, chambre à côté, grenier au-dessus; étable, petite écurie, ballet derrière en bas-côté, grange, cour au devant suivant les bornes; le tout compris sous le n^o 10 du plan cadastral, section D, polygone 20, pour une contenance de 12 ares, joignant M. Henri Hublot fils, mur mutuel entre;

2^o Un morceau de terre labourable, appelé l'Ouche-du-Pressoir, désigné sous le n^o 11 des mêmes section et polygone, pour une contenance de 45 ares 50 centiares, joignant M. Henri Hublot fils, haie et fossé en dépendant, au nord l'article précédent, et au couchant les articles suivants;

3^o Dans le pré de Gibron, un morceau de pré, joignant au midi M. De la Selle et M. Brouard, fossé de cet objet, au nord l'ancien clos de Gibron et l'article ci-dessus, au levant M. Henri Hublot fils, haie et fossé en dépendant, au couchant M. Brouard, désigné au cadastre sous le n^o 12 de ladite section D, polygone 20, pour une contenance de 1 hectare 12 ares;

4^o Au clos de Gibron, une pièce de terre labourable, joignant au levant l'Ouche-du-Pressoir ci-dessus, au couchant Miot, au midi la pièce ci-dessus, au nord les articles ci-après, désignée sous le n^o 13 des mêmes section et polygone, pour une contenance de 1 hectare 74 ares;

5^o Un morceau de terre labourable, appelé l'Ouche-de-la-Grange,

joignant au levant la grange ci-dessus, au couchant la pièce des Plantes ci-après, et au midi le clos de Gibron ci-dessus, compris sous le n^o 1^{er} de la section D, polygone 20, pour une contenance de 91 ares;

6^o Un morceau de terre labourable, appelé l'Ouche-de-l'Aire, joignant au levant le chemin, au nord la Pièce-des-Chardons ci-après désignée, et au couchant l'article précédent, désigné sous le n^o 2 des mêmes section et polygone, pour une contenance de 16 ares 50 centiares;

7^o Une pièce de terre labourable, dite les Plantes, joignant la Pièce-des-Chardons ci-après, et l'article 5 ci-dessus, au couchant M. Brouard, haie et fossé en dépendant, au midi la pièce du Clos ci-dessus et les héritiers Cailleton, haie et fossé de cet objet, au nord le chemin d'exploitation ci-après, désignée sous le n^o 10 de la section D, polygone 19, pour une contenance de 5 hectares 62 ares;

8^o Au même lieu, un chemin d'exploitation grevé d'usage, désigné sous le n^o 18 des mêmes section et polygone, pour une contenance de 11 ares 70 centiares;

9^o Une pièce de terre, dite la Pièce-des-Chardons, joignant au midi l'article ci-dessus, au nord le chemin d'exploitation ci-dessus, au levant le chemin de Gibron à Galerne, et au couchant la Pièce-des-Plantes ci-dessus, désignée sous le n^o 19 des mêmes section et polygone, pour une contenance de 99 ares.

Total de la contenance, 9 hectares 25 ares 50 centiares.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de 25.000 fr., payable ainsi qu'il est énoncé audit contrat; étant expliqué d'ailleurs que les frais de vente et de purge seraient à la charge des vendeurs.

Avec déclaration à M. le Procureur impérial :

1^o Que ladite notification loi était ainsi faite pour qu'il eût à requérir au profit de qui de droit, dans le délai de la loi, telle inscription pour raison d'hypothèque légale qu'il jugerait grever les biens sus-désignés, et que faute par lui de le faire dans ledit délai, et icelui expiré, lesdits biens passeraient ès-mains de M. De la Selle, francs et libres de toutes hypothèques légales non inscrites;

2^o Que les anciens propriétaires des immeubles vendus étaient, outre M^{me} Piau, à laquelle ils appartenaient en propre : 1^o Félicité Drouineau, décédée épouse de M. René Renard, mère de la venderesse; 2^o Auguste Renard, frère de celle-ci;

3^o Que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus de M. De la Selle, ce dernier ferait publier ladite notification conformément à la loi.

Rédigé à Saumur, le 28 mars 1868. LABICHE.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

6.000 francs à donner à viage, à 8 pour 100. S'adresser audit notaire. (106)

A VENDRE OU A LOUER, Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 11, occupée en ce moment par M. Le Bret.

Cette maison, située au centre de la ville, peut également s'exploiter par la rue du Marché-Noir, où elle a issue par une porte cochère.

Grande facilité à l'acquéreur pour les paiements.

S'adresser à M. MOREAU-BARIER, propriétaire, ou à M^e LEROUX, notaire. (8)

A VENDRE BEAU ET BON PIANO CARRÉ, DE PAPE.

S'adresser hôtel Dupuis, quai de Limoges. (110)

DEUX BELLES PAIRES DE MEULES A MOUDRE LES GRAINS, A VENDRE

Avec une quantité d'engrenages.

S'adresser, pour les voir, à M. DE LALANDE-ROBIN, au Pont-Fouchard.

A LOUER MAISON,

Composée de salon, salle à manger, cuisine, office, trois chambres à coucher, grenier et cave. S'adresser aux Bains, à M. RIVAUD.

A LOUER Présentement, UNE MAISON,

Avec jardin, écurie et remise, rue du Palais-de-Justice, n^o 3. S'adresser à M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (107)

A LOUER Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine UNE MAISON, Située à Saumur, Grand'Rue, n^o 5. S'adresser à M^{me} LEFÈVRE. (116)

ON DEMANDE un expéditionnaire. S'adresser au Greffe du tribunal civil. (100)

On demande à acheter d'occasion le Répertoire méthodique et alphabétique de DALLOZ, 44 volumes n^o 4^o. S'adresser au bureau du journal.

LE VÉRITABLE EMPLATRE REVULSIF

de THAPSIA du D^r REBOULLEAU de Constantine (Algérie), est toujours revêtu des deux signatures Ch. LE-PERDRIEL et REBOULLEAU. Vente en gros à Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 54. — Vente en détail, Faubourg-Montmartre, 76, et dans toutes les pharmacies de France.

HISTOIRES DU VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin, Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

LE CREDO DE BOSSUET

EXPOSITION DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE, Recueillie des Oeuvres de Bossuet, Sur le conseil de M^e l'Evêque d'Orléans, Par le V^{ic} CH. DE CAQUERAY. Prix : 9 francs.

A Saumur, chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 26 MARS.			BOURSE DU 27 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69	"	"	69 15	"	15
4 1/2 pour cent 1852.	99 25	"	"	99 30	"	05
Obligations du Trésor.	467 50	"	1 25	467 50	"	"
Banque de France.	3180	"	"	3175	"	5
Crédit Foncier (estamp.).	1460	"	5	1470	"	10
Crédit Foncier colonial.	495	"	5	495	"	"
Crédit Agricole.	635	1 25	"	635	"	"
Crédit industriel.	637 50	"	2 50	637 50	"	"
Crédit Mobilier (estamp.).	263 75	"	1 25	268 75	5	"
Comptoir d'esc. de Paris.	660	"	"	662 50	2 50	"
Orléans (estampillé).	896 25	"	3 75	897 50	1 25	"
Orléans, nouveau.	"	"	"	"	"	"
Nord (actions anciennes).	1177 50	"	5	1177 50	"	"
Est.	548 75	"	1 25	547 50	"	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	925	"	3 75	928 75	3 75	"
Lyon nouveau.	"	"	"	"	"	"
Midi.	567 50	"	1 25	575	7 50	"
Ouest.	570	"	1 25	568 75	"	1 25
C ^e Parisienne du Gaz.	1575	"	"	1577 50	2 50	"
Canal de Suez.	281 25	"	3 75	280	"	1 25
Transatlantiques.	340	"	8 75	345	5	"
Emprunt italien 5 0/0.	47 30	"	05	48	"	70
Autrichiens.	542 50	"	2 50	550	7 50	"
Sud-Autrich.-Lombards.	371 25	"	3 75	380	8 75	"
Victor-Emmanuel.	41	1 50	"	38	"	3
Romains.	48 50	"	50	44	"	4 50
Crédit Mobilier Espagnol.	301 25	"	"	310	8 75	"
Saragosse.	90	"	2 50	91 25	1 25	"
Séville-Xérés-Séville.	21 50	"	"	26	"	1 50
Nord-Espagne.	75	"	4	76 25	1 25	"
Compagnie immobilière.	96 25	"	1 75	98 50	2 25	"

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	323 50	"	"	324 75	"	"
Orléans.	317	"	"	317	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée.	330	"	"	325	"	"
Ouest.	315	"	"	314 50	"	"
Midi.	312 75	"	"	312	"	"
Est.	316 50	"	"	317 50	"	"

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.